

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° CL337

présenté par

M. Gérard, M. Mis, Mme Dubré-Chirat, M. Marc Delatte, Mme Marsaud, Mme Racon-Bouzon,  
M. Cormier-Bouligeon, M. Testé, Mme Provendier, Mme Panonacle, Mme Krimi, Mme Cazarian,  
M. Claireaux, Mme Hérin et M. Henriet

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 42 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.